



Région Martinique

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur le programme de la région Martinique. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Martinique	2 - 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	2
<i>Focus sur les enjeux de la région Martinique</i>	3
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	4
<i>Mesures et financement</i>	5 - 6

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **F.E.A.D.E.R** : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **I.C.H.N** : Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **P.N.R** : Parc Naturel Régional
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine

Enjeux

La Martinique est marquée par un déclin démographique amorcé depuis 2006 (recul de 5 400 habitants entre 2006 et 2011) et une population vieillissante (16,3% de la population a plus de 65 ans en 2012). L'offre d'emploi est particulièrement faible dans les secteurs ruraux (60% des emplois sont concentrés dans le Centre-Agglomération) et le chômage est élevé notamment chez les jeunes (57,3% des 15-24 ans se retrouvent sans emploi).

Au niveau du secteur agricole, l'essentiel de l'activité est située sur la façade atlantique. Au Nord, les exploitations sont concentrées et emploient beaucoup de main d'œuvre. Au centre, les grandes cultures dominent et sont tournées vers les exportations. Au sud, les exploitations de polycultures ou de polyélevages sont davantage tournées vers les marchés locaux. La taille moyenne des exploitations est en pleine expansion : elle est passée de 4,1 à 7,5 hectares. Le même constat se reproduit pour les terres irriguées, passant à 5 060 hectares en 2010, soit 20,3% de la S.A.U.

Quant au secteur tertiaire, il est impacté par la crise du secteur touristique. Il est confronté à la concurrence des îles voisines ou encore à des infrastructures obsolètes qui ne répondent plus à la demande et ne sont souvent plus suffisamment attractives.

Problématiques

En ce qui concerne le secteur agricole, il existe de nombreuses inégalités. Les femmes constituent un public fragilisé dans ce secteur (elles représentent seulement 11,7% de la population active agricole en 2010), car elles sont peu formées (45% d'entre elles n'ont pas de diplômes) et moins bien rémunérées que les hommes (41% des femmes chefs d'exploitations ou coexploitantes travaillent à moins de ¾ d'un temps complet).

Ce constat est renforcé à une échelle plus globale : 17,2% des exploitants ont une formation élémentaire et complète en agriculture. De plus, dans le cadre des formations, l'encadrement technique est insuffisant et le système de conseil inadapté.

La S.A.U a été réduite de 36% au cours des trois dernières décennies. Ainsi, chaque année, près de 500 hectares de terres agricoles deviennent des friches. La première culture Martiniquaise est la banane. Cette culture est au cœur des défis sanitaires (cercosporiose) et sociétal (traitements aériens, chlordécone). Les productions de fruits et légumes ne suffisent pas à répondre aux demandes des GMS qui se tournent vers l'importation. Les filières d'élevage sont en déclin même si la région assiste à un renforcement de la professionnalisation. La filière doit également faire face à la concurrence des importations. Les contraintes phytosanitaires de la région encouragent la production en AB, même si cette filière est elle aussi soumise à la concurrence des importations.

Atouts : La région Martinique est connue pour sa biodiversité (un des trente-cinq hot spots) grâce notamment à la diversité de paysages. Ainsi, le P.N.R. de la Martinique (couvrant 630 km²) est l'un des acteurs clé pour la gestion de l'environnement, la politique sociale et les projets à initiatives économiques.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Martinique

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	390 371 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	390 371 (hab)	2012
Exploitations agricoles	3 320 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
Surface Agricole Utile- Totale	24 601 (ha) soit 21,8% de la superficie	2012
Surface en AB (certifiée)	206 (ha) soit 0,8% de la SAU	2012
Terres irriguées	5 060 (ha) soit 20,6% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	50 400 (ha) soit 44,7% de la superficie	2012
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	63,1%	2012
dont canne à sucre	16%	
Prairies permanentes et pâturage	33,1%	2012
Cultures permanentes	26,3%	2012
dont banane	25,75 %	
Total des dépenses publiques	166 305 883 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Martinique

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Martinique est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Développement de l'agroforesterie par l'acquisition de connaissances et l'accompagnement à la diffusion des pratiques
2	Mise en place d'une gestion des risques climatiques et sanitaires en agriculture
3	Meilleur accompagnement des porteurs de projet
4	Structuration et modernisation de la filière bois
5	Gestion, préservation et restauration de la biodiversité
6	Amélioration du rôle multifonctionnel de la forêt comme espace naturel à préserver
7	Modernisation des équipements d'irrigation
8	Gestion et valorisation des sous-produits
9	Pérennisation et amélioration du gisement forestier
10	Soutien au développement des filières de diversification
11	Préservation et développement de la SAU
12	Redynamisation et revalorisation du secteur agricole par l'innovation, la recherche et le développement et la formation
13	Développement de pratiques culturales innovantes permettant d'améliorer les sols et diminuer la pollution par les intrants
14	Consolidation durable des productions d'exportation des filières banane et canne
15	Conservation des stocks de carbone et séquestration de carbone forestier
16	Favoriser les marchés du bois de construction et le bois d'énergie
17	Renouvellement des générations
Agriculture – IAA - Forêt	
18	Promotion des économies d'énergie
19	Augmentation de la part de la production agricole locale variée dans la chaîne alimentaire régionale
20	Structuration des filières par des démarches collectives innovantes, notamment sur les modes de commercialisation
21	Amélioration du positionnement des produits locaux transformés ou exportés
22	Amélioration des performances de l'industrie agro-alimentaire
Développement des territoires ruraux	
23	Promotion de la production des énergies renouvelables
24	Soutien à la création et au développement d'emplois et d'activités en zone rurale
25	Poursuite de l'équipement en services de base à la population
26	Amélioration de l'accès et de l'usage des TIC
27	Diversification des ménages agricoles vers des activités non agricoles et meilleure communication sur l'offre existante
Plusieurs volets	
28	Optimisation des outils d'ingénierie financière
29	Préservation et restauration de la ressource en eau
30	Raisonnement des prélèvements d'eau

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Martinique

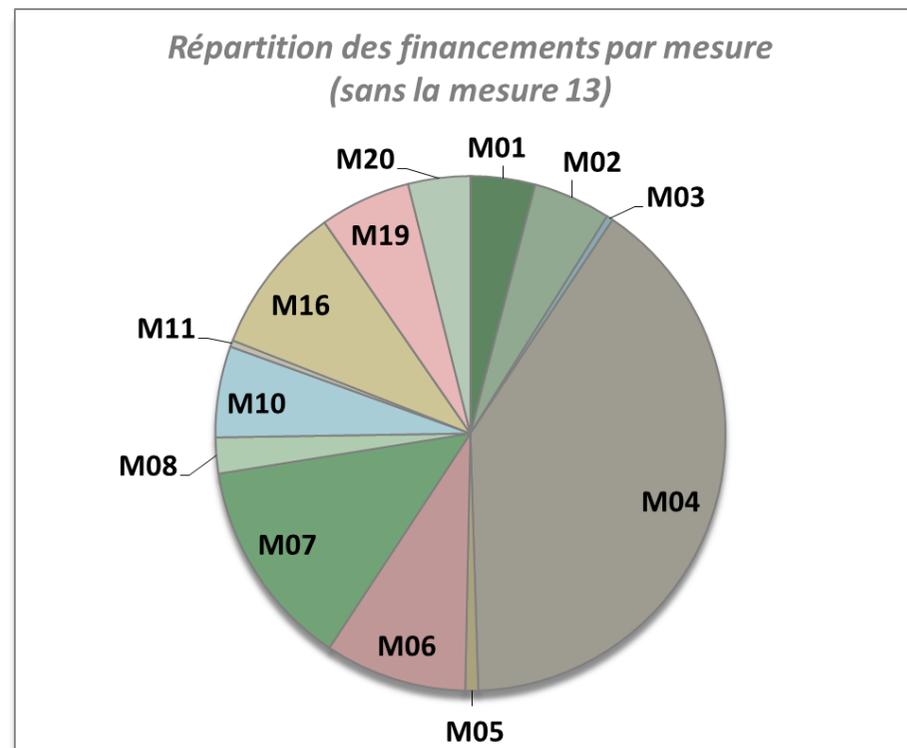
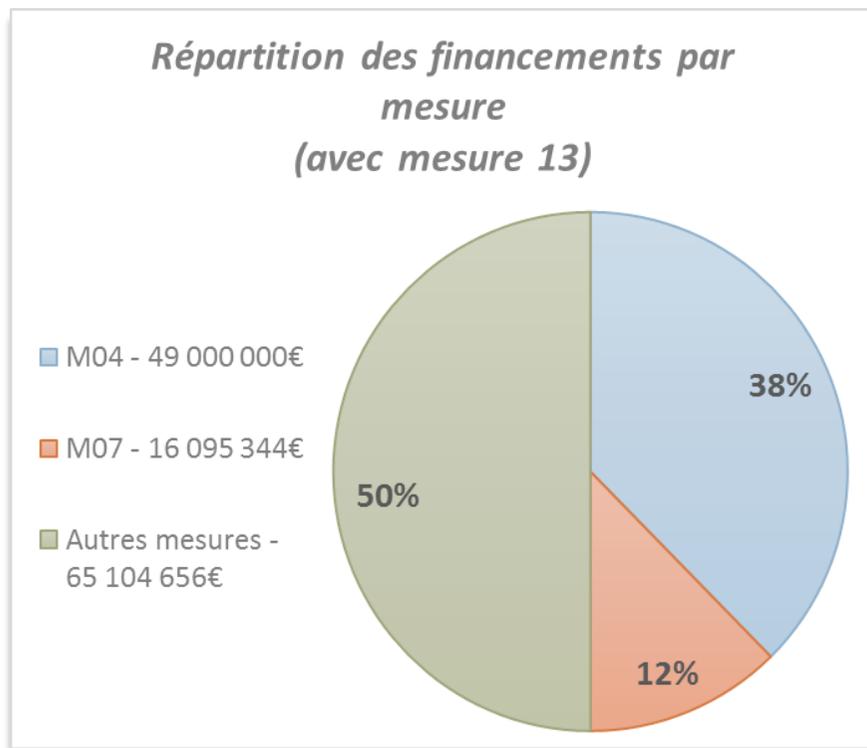
		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	B 14 B 25	B 14 B 25	B 14 B 25	B 23 B 27					B 22	B 26	B 26								
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 14 B 25	B 14 B 25	B 14 B 16 B 25	B 23 B 27						B 26	B 26								
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires							B 02 B 04												
4	Investissements physiques	B 05 B 25	B 25	B 25	B 23 B 27	B 24 B 30		B 02 B 03 B 04 B 05		B 18 B 22	B 13 B 26	B 06 B 26	B 13	B 01	B 06	B 01 B 06		B 07	B 07	
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées								B 15											
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises				B 27	B 30												B 07 B 10	B 07 B 10	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales					B 24				B 18								B 07	B 07	B 09
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts									B 19 B 22	B 19	B 19						B 17		
10	Mesure agroenvironnementales et climatiques									B 18	B 12 B 26	B 06 B 26 B 21		B 01	B 06 B 21	B 02 B 06				
11	Agriculture biologique									B 18	B 12 B 26	B 26								
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 18										
16	Coopération	B 05 B 14 B 25	B 14 B 25	B 14 B 25	B 23 B 27			B 03 B 05			B 26	B 26								
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																	B 07 B 10	B 07 B 10	

Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% du financement européen (soit la moitié du FEADER pour le programme), sont les suivantes :

M04 Investissements physiques (38%)

M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (12%)

Ces mesures à elles seules constituent 50% du financement européen (FEADER) du programme :



Les autres mesures présentes dans le PDR Martinique sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A,B, M13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N), M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.



Mesure 04 : Investissements physiques

Avec une réduction de 36% de la S.A.U au cours des trois dernières décennies, la **mesure 04** a été souscrite afin d'investir dans la formation aux agriculteurs notamment dans le domaine de l'agroforesterie. En effet, en tenant compte de l'étendue des forêts et de l'étréouitessse de la S.A.U, l'agroforesterie permet une valorisation efficace des forêts. Cependant, le manque de connaissances et d'informations aux agriculteurs sont des freins qui doivent être surmontés à l'aide de cette mesure (B 01). En outre, la valorisation de ces espaces s'effectue également par la pérennisation et l'amélioration du gisement forestier (B 06). De plus, la Martinique étant l'un des trente-cinq hotspots en termes de richesse écologique, la mesure 04 doit permettre une préservation plus globale de la biodiversité, pas uniquement en forêt (B 05). Les investissements mis en œuvre par cette mesure permettent également une modernisation des équipements d'irrigation notamment par le développement d'outils d'aide à la décision et la modernisation des équipements déjà existants (B 07) ; tout en permettant une amélioration des infrastructures d'assainissement et de distribution d'eau potable (B 25).

Mesure 07 : Services de bases et rénovation des villages dans les zones rurales

En parallèle de la mesure 04, la **mesure 07** permet également de répondre aux services de bases des populations notamment via l'amélioration des infrastructures d'irrigation et de distribution d'eau potable (B 07). Ce n'est cependant pas le seul domaine concerné. Le poids de l'agriculture dans la consommation énergétique régionale est limité à 1% mais 6% du chiffre d'affaires des exploitations agricoles est lié aux dépenses en énergies directes. La tendance de l'augmentation des coûts d'énergie est irréversible et il est ainsi nécessaire d'accompagner l'ensemble des démarches visant une meilleure efficacité énergétique et des efforts de réduction des gaz à effets de serre (B 18). Les espaces forestiers sont, tout comme pour la mesure 04, également visés par la mesure 07. Sur les 15 500 ha de forêts publiques gérées par l'office national des forêts, seuls 1 200 ont été aménagés pour la production de bois : cette mesure a donc pour objectif de permettre une valorisation de cette ressource (B 09). Pour finir, l'un des problèmes récurrents de cette région est son fort taux de chômage. Depuis 2007, son taux de chômage est de 21% et touchant plus particulièrement un public fragile (jeunes, femmes, personnes peu diplômées) ; phénomène amplifié par un maillage territorial inégalitaire (60% des emplois sont situés dans la zone d'emplois du Centre-Agglomération en 2010 tandis que les zones Nord-Caraïbe et Nord-Atlantique n'accueillent respectivement que 4 et 3% des emplois). Cependant, cette région peut s'appuyer sur sa biodiversité exceptionnelle dans le but de diversifier l'activité agricole et de créer des sources de revenus supplémentaires (B 24).

Autres mesures souscrites

Malgré l'existence d'un réseau dense d'organismes d'enseignement et de recherche, la culture de l'innovation demeure insuffisante. Pour encourager les formes de coopérations favorables à l'innovation, la région fait appel à la **mesure 16**. Dans ce contexte, le Partenariat Européen pour l'Innovation permettra un meilleur accompagnement des porteurs de projets notamment par la mise en relation des chercheurs et des agriculteurs (B 03). L'isolement de l'île associé aux conditions topographiques, climatiques et à une forte densité démographique, engendrent une forte pression sur les espaces agricoles. Pour soutenir ces exploitations, la région a souscrit la **mesure 13** notamment via la promotion des économies d'énergies (B 18). La **mesure 19** contribue directement au développement territorial équilibré des zones rurales. La mise en œuvre de stratégies de développement local par le biais de cet outil vise à renforcer la cohérence territoriale et à contribuer à long terme au développement durable de la Martinique. Le soutien au développement local permettra de faire face au maintien de la population en milieu rural et à l'amélioration du cadre de vie (B 10).